Synthèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

Les finances communales au cœur des débats

En préambule de cette réunion municipale, les élus ont adopté le compte-rendu du Conseil du 6 février dernier.

L'ensemble des délibérations à l'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

FINANCES

- Le Conseil se prononce tout d'abord sur l'adoption du compte de gestion 2022 établi par le Receveur municipal dont les résultats sont identiques au compte administratif. Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 511 255,02 € (223 763,21 € en fonctionnement et 287 491,81 € en investissement).
- Le bilan des cessions et acquisitions immobilières pour 2022 qui sera annexé au compte administratif est accepté et retrace la cession d'une parcelle pour 107 000 €.
- Pour le vote de l'arrêt du compte administratif, le maire Jean Mangion sort de la salle du conseil. Le Conseil approuve les comptes avec un résultat global s'élevant à 1 501 291,39 € (575 127,07 € en fonctionnement et 926 164,32 € en investissement).
- L'Assemblée a aussi voté l'affectation des résultats de clôture 2022 au budget primitif 2023 à savoir 926 164,32 € à la section d'investissement R001, 400 000 € de report en section de fonctionnement R002 et 175 127,07 € en affectation de résultats R1068.
- En préalable au vote du budget primitif 2023, les élus devaient voter les taux d'imposition communales relatifs aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Ils revotent aussi la taxe d'habitation afin de l'appliquer aux résidences secondaires.

Pour la 10^{ème} année consécutive, les taux restent inchangés.

Taxe foncière sur le bâti de référence (taux communal : 11,79 % + taux départemental 15,05 %) : 26,84%

Taxe foncière sur le non bâti : 39,97%

Taxe d'habitation: 8,89%

 Les subventions aux associations sont aussi présentées pour un montant total de 136 900 €, incluant une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour le voyage de fin d'année des 6 classes des écoles, ainsi que la subvention pour la crèche Picotis de 54 600€.

Le montant global des subventions versées aux associations est maintenu d'une année sur l'autre.

• Le budget primitif 2023 est voté à l'unanimité :

Il s'élève à 3 401 211 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 2 421 559,60 € en dépenses et recette d'investissement. « Notre compte de résultat 2022 est remarquable, souligne le maire Jean Mangion. Il renforce nos fonds propres, nous permettant de financer l'ensemble du programme d'actions que nous avons annoncé et voté, le nouveau contrat départemental compris. Et cela sans mettre en difficulté notre trésorerie.

« Le budget 2023 repose sur une quasi-certitude du financement de nos projets qui, elle-même, se base sur la confiance et la solidité de nos partenaires et plus particulièrement du Département du Bouches-du-Rhône. Il s'agit donc d'un budget équilibré et porteur d'un avenir serein. » conclut-il.

Différentes demandes de subventions de la Commune auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône sont ensuite adoptées à l'unanimité :

Dans le cadre des travaux de proximité, une subvention de 70% sur 85 000 € HT est sollicitée pour divers travaux de mise en conformité et d'amélioration des bâtiments communaux.

Toujours dans le cadre de travaux de proximité, une subvention de 70% sur 85 000 € est sollicitée pour la réalisation de la 1ère tranche de l'aménagement du boulevard de la Fraternité – éco quartier du Cours du loup | Pomeyrol.

Dans le cadre de l'amélioration de la forêt communale, une subvention de 60% sur 37 875 € est sollicitée pour des opérations de broyages de rémanents, d'entretien des chemins forestiers, de plantations, de débrouillement, de pose de mobiliers en bois, signalétique et pupitres d'interprétations, et OLD.

Dans le cadre de l'équipement pour la sécurité routières, une subvention de 60% sur 27 500 € est sollicité pour renforcer les équipements de sécurité dans les bâtiments communaux et acheter des barrières monobloc anti véhicule bélier

Dans le cadre de l'aide à la transition énergétique, une subvention de 60% sur 290 000 € est sollicité pour poursuite l'aménagement de la voie verte, avec création d'un carrefour sécurisé dans la partie ouest du chemin de la Malautière.

Dans le cadre de l'Opération façades, le Conseil attribue la subvention de 80 % (soit 11 131,05 €) du devis validé par le comité de pilotage pour le ravalement d'un bien situé dans le périmètre autorisé, et sollicite le Département pour l'octroi d'une subvention de 70 % de somme accordée au particulier soit 7 792 €

- Par ailleurs, dans le cadre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique, une subvention de 60% sur 25 000 € est sollicitée auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour financer l'étude de maitrise d'œuvre pour l'aménagement du futur pôle culturel.
- Pour permettre l'extension des horaires de la bibliothèque, un agent du patrimoine est recruté à compter du 1^{er} mai 2023. L'aide financière de la DRAC Paca est sollicitée pour la prise en charge à hauteur de 70% de son salaire brut.
- Dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radication, la commune sollicite l'État pour optimiser le système de vidéoprotection à hauteur de 12 074 €.

URBANISME

A la suite d'une analyse du bâti et du paysage par l'Union départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Udap), le périmètre délimité aux abords des monuments historiques de la commune a été validé. Le Conseil adopte aussi le lancement d'une enquête publique unique portant sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme ainsi que sur le nouveau périmètre de protection des monuments historiques situés sur la commune.

CULTURE - FESTIVIÉS

- Les tarifs pour la course landaise organisée lors de la 4ème Feria des Tauromachies qui se tiendra les 18, 19 et 20 mai, sont fixés à 12€ l'entrée générale, 5 € pour les moins de 18 ans, gratuit pour les moins de 12 ans.
- Les tarifs de la buvette pour les manifestations organisées par la mairie sont fixés pour l'année 2023

RESSOURCES HUMAINES

- Un emploi permanent d'agent technique à temps non complet à 50% pour la surveillance du marché aux fruits et légumes va âtre recruté pour un contrat d'un an renouvelable.
- Trois postes d'agents contractuels temporaires ou saisonniers sont créés en 2023 et seront pourvus en fonction des besoins aux Services Techniques.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Le préfet de Région a demandé des modifications sur le texte final de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles. Ces ajustements concernent en particulier les engagements de l'État.
 - Le texte de la Charte ayant été modifié, ce dernier doit être à nouveau soumis à la consultation des collectivités territoriales concernées par le projet.
 - Le Conseil municipal approuve le nouveau texte de la Charte 2023-2038 du PNRA. La précédente délibération reste valable sur l'ensemble des autres documents contenu dans le dossier de charte.